



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DISTRIBUTION - PRIME D'ÉQUIPE 2019 ELLE DOIT BÉNÉFICIER AU PLUS GRAND NOMBRE !

ACCORD

DISTRIBUTION :

C'est bien la CFDT qui a pesé pour que les ROp et RE bénéficient de la prime d'équipe.

Elle entend aujourd'hui poursuivre son action pour que personne ne soit oublié quelles que soient les organisations en place.

Les facteurs affectés aux travaux intérieurs doivent continuer à bénéficier de la prime d'équipe !

La CFDT a été reçue en bilatérale ce 19 février afin d'évoquer la prime d'équipe 2019. Cette dernière concerne aujourd'hui l'ensemble des fonctions de facteurs (Titulaires, FP, FE, FQ, FSE et FG) ainsi que les RE et ROp suite à l'accord distribution du 7 février 2017.

La CFDT a fait part de ses revendications :

► Le bénéfice de la prime à l'ensemble des agents de la distribution y compris:

- les préparateurs affectés exclusivement aux travaux intérieurs;
- les agents cabines;
- les collecteurs;
- et l'ensemble des agents des services « arrières » !

► Plus de transparence dans la communication des critères et des restitutions: ils doivent faire l'objet d'une discussion a minima trimestrielles avec les équipes ainsi qu'une présentation lors des rencontres de dialogue social local (RDSL).

► Une rediscussion des critères en amont des réorganisations afin qu'ils correspondent au nouveau contexte.

Une CDSP sur le sujet est programmée le 20 mars 2019 et des réponses devront être apportées sur l'ensemble de ces points. Plus globalement, la CFDT demande l'ouverture d'une négociation sur l'ensemble des services arrière et les métiers de la collecte qui ne doivent pas être les grands oubliés de la filière distribution.

Qui d'autre que la CFDT pour défendre les intérêts des postiers ?

LA CFDT 1^{ER} SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE !



CFDT SF3C

23 rue d'Alleray 75015 Paris

01 40 29 82 00

www.cfdtsf3c.org

